

Par dépôt électronique et courriel seulement

Le 29 mars 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative au remplacement d'équipements au poste de Boucherville
Votre dossier : R-4214-2022
Notre dossier : LTG07087 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») a offert à la Régie, de bonne foi, l'information dont il dispose concernant l'estimation paramétrique apparaissant à la rubrique investissements par catégorie à l'horizon 10 ans de la pièce Planification du réseau de transport. Soulignons que les prévisions de la pièce Planification du réseau de transport n'ont été que peu questionnées par la Régie au fil des ans. Cela s'explique peut-être par le fait qu'il s'agit d'investissements projetés sur 10 ans, sans le bénéfice d'avant-projets, et que cette information de nature préliminaire par rapport à un véritable projet, permettait tout de même une première vue sur les investissements à venir¹.

Or, au présent dossier, le Transporteur constate une insatisfaction de la Régie à cet égard.

Cette insatisfaction de la Régie, toute légitime qu'elle soit, ne peut occulter le fait que le Projet déposé pour autorisation concerne un poste stratégique du réseau de transport. Ce poste est essentiel à l'alimentation de la charge en périphérie de Montréal dont les équipements d'appareillage à 230 kV, à 315 kV et à 735 kV, ainsi que des systèmes d'automatismes doivent être remplacés car ils ont atteint leur durée de vie utile et possèdent un niveau de risque qui justifie leur remplacement. L'aspect principal du Projet présenté pour autorisation concerne l'alimentation fiable de 340 000 clients.

Soulignons également que le Projet bénéficie de l'appui d'un avant-projet réalisé selon les règles de l'art. Ainsi, comme ce fut le cas pour tous les dossiers présentés en amont de celui-ci et qui n'ont pas abordés cet aspect comparatif des coûts, la Régie peut avoir

¹ Le Transporteur mentionne que la pièce « Planification du réseau de transport » est confectionnée pour les fins des dossiers tarifaires depuis plusieurs années. Les diverses formations de la Régie qui en ont été saisies au fil des ans n'ont pas émis le souhait d'examiner la méthode de prévision des investissements sur 10 ans. À la lumière des diverses questions ayant surgies en cette instance, le Transporteur entend s'enquérir si les régisseurs chargés de l'étude de son prochain dossier tarifaire souhaitent, ou non, examiner cette méthode de prévision à la base de la pièce précitée. Le Transporteur se conformera à la réponse obtenue de la formation chargée de l'étude du dossier tarifaire à cet égard.

confiance dans les projections du Transporteur et porter un jugement éclairé sur la demande et ce, dans l'intérêt public des 340 000 clients précités.

Dans le présent dossier, la preuve prépondérante du Transporteur démontre le besoin et la nécessité de réaliser le Projet. Comme par le passé, s'il survient des écarts entre les coûts présentés dans ce dossier et les coûts de réalisation, le Transporteur fournira les explications lors des suivis et lors de l'audience tarifaire qui présidera à l'inclusion de ces coûts dans la base de tarification. Ainsi, la Régie se prononcera alors en confiance sur le caractère prudent de l'investissement selon l'article 49 de la Loi.

Cela étant, le Transporteur n'a aucune réticence à bonifier ses réponses afin de satisfaire la Régie en l'instance comme le dépôt de ce jour le démontre. Du point de vue du Transporteur, les coûts présentés pour autorisation du Projet qui bénéficient d'un avant-projet sont la référence. La Régie peut y trouver appui comme de coutume.

Espérant que la présente réponde à vos attentes, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

/jg

c.c. AHQ-ARQ